



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Ambition de la France dans le développement de l'hydrogène décarboné

Question orale n° 1469

#### Texte de la question

Mme Florence Provendier interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur l'ambition de la France dans le développement de l'hydrogène décarboné. Aujourd'hui, l'hydrogène utilisé par l'industrie est essentiellement produit à partir d'énergie fossile. La stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné en France présentée en septembre 2020 dans le cadre du plan de relance est l'occasion de conjuguer développement technologique et transition écologique en encourageant le développement de l'hydrogène décarboné. Plusieurs priorités ont été définies : décarboner l'industrie en faisant émerger une filière française de l'électrolyse, développer une mobilité lourde à l'hydrogène décarboné et soutenir la recherche, l'innovation et le développement de compétences afin de favoriser les usages de demain. L'enjeu de cette stratégie est de favoriser un passage rapide à l'échelle industrielle pour permettre une baisse significative des coûts de production. Si elle ne peut que reconnaître l'importance de réduire la production de CO<sub>2</sub> de l'industrie, elle questionne l'ambition du Gouvernement dans le développement d'un usage du quotidien de cette technologie. Tout comme les collectivités territoriales qui se sont saisies de ce sujet. Sur la circonscription de Mme la députée, c'est le cas de la ville d'Issy-les-Moulineaux, qui, après avoir adopté un budget climat, pour se fixer des objectifs annuels de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, a lancé un appel à projets pour l'exploitation d'une station de production d'hydrogène décarboné. L'hydrogène produit servira notamment à développer les mobilités douces et à chauffer de nouveaux logements sociaux. Elle s'interroge sur les résultats des appels à projet lancés en 2020 comme celui sur les « hubs territoriaux d'hydrogène », sur la tenue des futurs appels à projets ainsi que sur l'ambition du Gouvernement dans le développement de cette technologie d'avenir pour transformer le quotidien des Français.

#### Texte de la réponse

##### DÉVELOPPEMENT DE L'HYDROGÈNE DÉCARBONÉ

**M. le président.** La parole est à Mme Florence Provendier, pour exposer sa question, n° 1469, relative au développement de l'hydrogène décarboné.

**Mme Florence Provendier.** Aujourd'hui, l'hydrogène utilisé par l'industrie est essentiellement produit à partir d'énergies fossiles. La stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné en France, que le Gouvernement a présentée en septembre 2020 dans le cadre du plan de relance, permet de conjuguer développement technologique et transition écologique. Cette nouvelle énergie à faible impact représente une véritable opportunité tant au niveau des territoires qu'à l'échelle européenne, notamment grâce à la décarbonation de l'industrie permise par l'émergence d'une filière française de l'électrolyse, grâce au développement d'une mobilité lourde à l'hydrogène décarboné et grâce au soutien à la recherche, à l'innovation et au développement de compétences qui vise à favoriser le déploiement des usages de demain.

Je salue le fait que la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> par l'industrie soit une priorité et je souhaiterais mieux comprendre l'ambition du Gouvernement quant au développement de l'usage de cette énergie dans les activités

quotidiennes. Certaines collectivités territoriales se sont dès à présent emparées du sujet. Dans ma circonscription, c'est le cas de la ville d'Issy-les-Moulineaux qui, après avoir adopté un budget climat affichant des objectifs annuels de réduction des émissions de gaz à effet de serre, a lancé un appel à projets pour l'exploitation d'une station de production d'hydrogène décarboné. L'hydrogène produit servira notamment à développer les mobilités douces et à chauffer de nouveaux logements.

Compte tenu des enjeux environnementaux, économiques, de souveraineté énergétique et d'indépendance technologique, quelle est l'ambition du Gouvernement dans le développement de l'hydrogène décarboné pour transformer le quotidien des Français ? Quels sont les retours des entreprises concernant les appels à projets que vous avez lancés en 2020, notamment celui sur les *hubs* territoriaux d'hydrogène ou celui sur les briques technologiques et les démonstrateurs ?

Enfin, puisqu'il me reste quelques secondes, permettez-moi de vous inviter, ainsi que toutes les personnes qui suivent cette séance de questions orales sans débat, à regarder ce soir la tour Eiffel : pour la première fois, elle sera éclairée avec de l'hydrogène vert, grâce aux équipes d'Energy Observer.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué chargé des petites et moyennes entreprises.

**M. Alain Griset**, *ministre délégué chargé des petites et moyennes entreprises*. Comme vous l'avez souligné, la stratégie française repose sur un principe : localiser sur le territoire français les principales briques de la chaîne de valeur. Le premier axe stratégique du Gouvernement concerne la décarbonation de l'industrie, afin de rendre la production d'hydrogène vert compétitive par rapport à celle d'hydrogène gris. La stratégie pour y parvenir consiste à soutenir tout d'abord des projets structurants de recherche et développement (R&D), puis d'industrialisation d'électrolyseurs dans le cadre d'un projet important d'intérêt européen commun (PIIEC), enfin la décarbonation de deux ou trois sites industriels pilotes.

Le second axe stratégique concerne le développement des usages de l'hydrogène, en particulier pour la mobilité, en substitution aux carburants fossiles. Cet axe comporte différentes priorités. Il s'agit de soutenir des projets de recherche et développement portant en particulier sur des démonstrateurs, des projets d'industrialisation qui permettront à la France d'exercer une souveraineté industrielle sur cette technologie et le déploiement des usages pour certains véhicules de transport – flotte de bus, véhicules utilitaires, trains à hydrogène, navires de croisière, aviation.

Les mécanismes de soutien sont d'ores et déjà opérationnels, avec une visibilité sur 3,4 milliards d'euros qui pourraient être engagés d'ici à 2023. L'appel à projets « Briques technologiques et démonstrateurs », est doté de 350 millions d'euros ; l'appel à projets national « *Hubs* territoriaux d'hydrogène », auquel vous avez fait référence, est doté de 325 millions d'euros, dont 50 millions engagés en 2020 ; enfin, 1,5 milliard d'euros sont mobilisés pour la construction d'un projet important d'intérêt européen commun sur l'hydrogène, à l'instar du projet européen sur les batteries.

D'autres mécanismes seraient également déployés pour favoriser la décarbonation de l'industrie, le train à hydrogène ou l'avion du futur. Notre ambition est de positionner la France et l'Europe comme leaders de cette énergie de demain, dans le cadre de notre stratégie de souveraineté nationale et européenne.

Madame la députée, je vous remercie pour votre invitation : j'essaierai ce soir de lever les yeux vers la tour Eiffel.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Florence Provendier](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (10<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1469

**Rubrique** : Énergie et carburants

**Ministère interrogé** : Économie, finances et relance

**Ministère attributaire** : Économie, finances et relance

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [18 mai 2021](#)

**Réponse publiée le** : 26 mai 2021, page 5457

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [18 mai 2021](#)